

**Voirie - Réfection et entretien des installations de feux tricolores
de la commune de Franois - Convention entre la commune de Franois
et la Ville de Besançon**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a cédé gracieusement, il y a une dizaine d'années environ, à la commune de Franois, un ensemble complet de signalisation tricolore pour passage piétons dont elle a assuré jusqu'ici l'entretien périodique.

Ce matériel est maintenant vétuste, les pièces détachées introuvables. L'entretien ne peut donc plus être assuré dans de bonnes conditions.

Il a donc été proposé à la commune de Franois d'acquérir, en bénéficiant des prix du marché annuel passé par la Ville, un matériel plus moderne répondant aux normes en vigueur et dont la maintenance pourrait à nouveau être assurée par les services municipaux.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre la commune de Franois et la Ville, définissant les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles les services techniques de la Ville interviendront au profit de la commune de Franois.

Coût forfaitaire de l'installation	47 000 F
Coût de l'entretien annuel	1 000 F

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention entre la Ville de Besançon et la commune de Franois,

- inscrire au budget 1990, en recettes et en dépenses, au chapitre 912/2147.00508 code service 35000, la somme de 47 000 F qui sera versée dans les conditions prévues à l'article 3 de la convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.